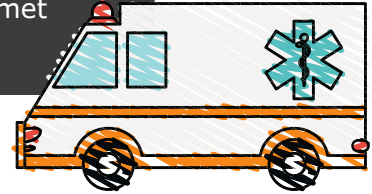




## FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

**En cas d'accident, il faut agir vite.**

En effet, une intervention rapide et efficace sur une victime permet d'en limiter les conséquences.



1

### QUI FORMER ?



**Au minimum 80% des effectifs**

*Répartir les secouristes dans les divers services, suivant les horaires de présence....*

**Si travaux dangereux**

*Au minimum un agent (exemple : services techniques, restauration scolaire...)*

2

### BUT DE LA FORMATION



**Acquérir des connaissances afin de mettre en œuvre des gestes de premiers secours pour préserver l'intégrité physique de la victime et ce jusqu'à l'arrivée des secours.**

**Capacités à l'issue de la formation :**

- Reconnaître les dangers persistants pouvant menacer la victime, le secouriste et autrui
  - Supprimer, isoler un danger, soustraire la victime de la zone dangereuse sans se mettre en danger
- Examiner la victime afin d'appeler efficacement les secours et effectuer les gestes appropriés.



# 3

## LES DIFFERENTES FORMATIONS

### SST : Sauveteur Secouriste du Travail

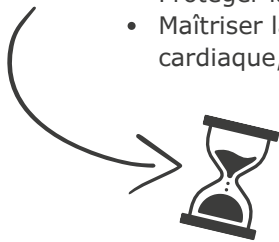


#### Objectifs de la formation

**Compétences en Prévention des Risques Professionnels** : Repérer les risques, Relayer les informations, Proposer des actions de prévention...

#### Compétences en secourisme

- Analyser la situation
- Protéger la victime et les tiers des dangers persistants
- Maîtriser la conduite à tenir : réagir face à un saignement, un étouffement, massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur...



**Formation initiale** : 14h00 minimum en présentiel

**Recyclage** : MAC (Maintien et Actualisation des compétences) : 07h00 minimum en présentiel tous les deux ans.

#### Le CDG72 préconise cette formation pour deux raisons :

- Elle associe premiers secours et prévention des risques professionnels.
- Cette formation est renouvelée tous les deux ans permettant ainsi à chacun de maintenir ses compétences.



### PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1



#### Objectifs de la formation

Faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.



**Durée** : 07h00



**Bien que non obligatoire, le CDG72 préconise de réaliser la mise à niveau régulièrement.**

### GQS : Gestes Qui Sauvent



#### Objectifs de la formation

Les GQS abordent strictement les gestes d'urgence sans pour autant être exhaustifs. C'est un tremplin vers une formation plus complète.



**Durée** : 02h00

La sensibilisation aborde les sujets suivants : Protection - Alerte - La victime qui parle et se plaint - Saignement abondant - Plaies graves - Perte de connaissance - La victime ne respire pas

**Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale : Article 6 (extrait) :**

Dans chaque service où sont effectués des travaux dangereux, un ou plusieurs agents doivent avoir reçu obligatoirement la formation nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

**Code du Travail :****Article R4224-15**

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

**Arrêté du 24/07/2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1 "****Arrêté du 30/06/2017 instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent »****Circulaire du 02/10/2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours.**

Extrait : À l'échéance du 31 décembre 2021, l'objectif défini est que 80 % des agents de la fonction publique, dans ses 3 versants, aient suivi une formation aux gestes de premiers secours, ce quel qu'en soit le format. Toute personne qui n'a suivi aucune action de sensibilisation depuis plus de 5 ans ne peut être comprise dans la comptabilisation de cet objectif. Les personnes qui ont suivi une formation de type PSC1, AFGSU, SST ou autre sont en revanche comptabilisées, ce quelle qu'en soit l'ancienneté.

les formations de référence sont : GSQ - PSC1 - SST - AFGSU.

